

2.3.2 Il est nécessaire d'acquérir une technologie bureautique sûre et moderne afin d'accroître l'efficacité des gestionnaires et des responsables de secteur dans les secteurs géographiques et fonctionnels du Ministère. De plus, la capacité du Canada de gérer les relations canado-américaines doit être améliorée en dotant les missions situées aux États-Unis d'équipement moderne supplémentaire servant au soutien de l'ensemble de leurs programmes. Ainsi, les missions pourraient communiquer plus efficacement avec Ottawa, de même qu'entre elles et seraient en mesure de constituer et de partager des banques de données.

2.3.3 D'autres systèmes devraient être installés dans les missions afin de soutenir le programme d'immigration, d'améliorer les services et de diminuer les ressources humaines nécessaires. Il faut que les services situés à Ottawa soient améliorés au moyen d'une technologie nouvelle qui prendra en charge les activités de la Direction générale des affaires culturelles et de l'information et lui permettra de répondre plus efficacement aux demandes des utilisateurs. Il convient d'aider les missions à adopter l'informatique pour soutenir leurs programmes et de mettre en oeuvre des programmes complets de formation.

2.4 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT 1985-1990

2.4.1 Afin de mettre en oeuvre avant 1990 l'ensemble des systèmes modernes mentionnés plus haut, le Ministère doit adopter une stratégie de développement reposant sur trois éléments:

- 1) Les systèmes devraient être modernisés ou installés dans des secteurs tels que la gestion financière et l'immigration, où l'automatisation peut rapidement être mise à profit.
- 2) L'approche des prototypes devrait être maintenue, car elle permet d'installer tout d'abord des systèmes sur une petite échelle et à des coûts réduits, afin de mettre à l'épreuve leur adaptation à l'exploitation du Ministère. Cette approche offre une base solide à partir de laquelle peuvent être prises des décisions concernant les principaux investissements en matière de ressources.
- 3) Certains gestionnaires à l'Administration centrale et dans de nombreuses missions à l'étranger estiment que l'utilisation de micro-ordinateurs accroîtrait de diverses manières l'efficacité de leurs activités. La stratégie de développement du Ministère devrait prévoir la poursuite de l'acquisition de micro-ordinateurs en mode autonome, mais ce processus devrait être soumis à des lignes de conduite.

2.4.2 La responsabilité de gérer la mise en oeuvre de cette stratégie incombe au Comité des politiques en informatique qui, entre autres choses, soumettra des recommandations au Comité exécutif quant à la priorité des projets et à l'affectation des ressources nécessaires. Une fois approuvés les niveaux de ressources définis dans le plan, ceux-ci seront intégrés au processus d'affectation des ressources du Ministère. Les sujets seront portés à l'attention du Comité par l'entremise de la Direction des services de gestion.

2.4.3 Le Comité contrôlera l'évolution des projets et supervisera également leur évaluation périodique. De plus, il sera chargé de réexaminer ce plan chaque année. Lors de la première revue en décembre 1985, le Comité évaluera le plan selon les critères suivants:

- 1) Les projets définis dans le plan sont-ils conformes aux priorités du Ministère?
- 2) Les ressources d'exploitation et de maintenance approuvées dans le cadre du plan ont-elles été mises en place?
- 3) La mise en oeuvre des projets approuvés respecte-t-elle le calendrier et les politiques du Ministère?